

Grand Est : Conférence régionale de l'éolien

Louis ORTA

chargé de mission

Bureau de la production électrique et des énergies renouvelables terrestre

DGEC

5 avril 2019



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la transition écologique et solidaire

www.developpement-durable.gouv.fr

Une politique de développement nationale

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à **40%**
de la production d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012



-50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



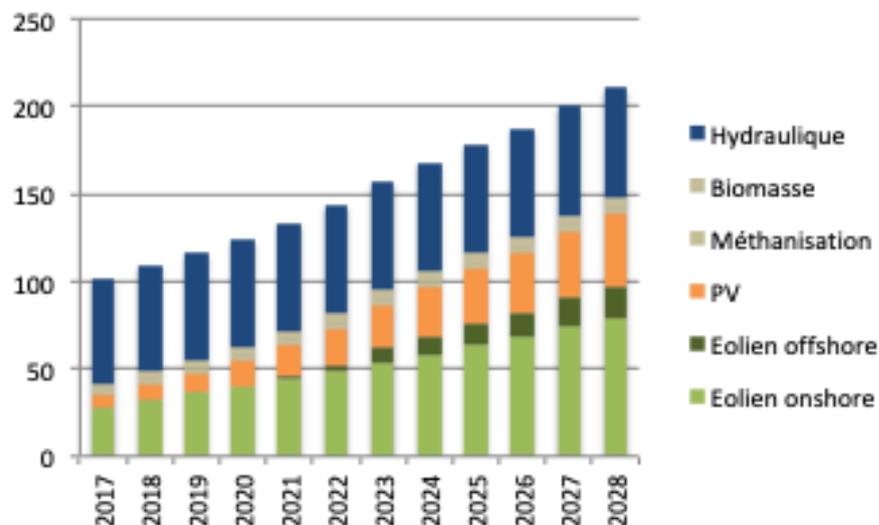
Diversifier la production
d'électricité et baisser
à **50%** la part du nucléaire
à l'horizon 2025



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Projet de PPE – objectifs électriques



x 5 à 6
Capacités installées de photovoltaïque

x2,5
Capacités installées d'éolien terrestre

Puissance installée (en GW)	2017	2023	2028
Eolien terrestre	13,5	24,6	34,1 à 35,6
Eolien en mer	0	2,4	4,7 à 5,2
Solaire PV	7,7	20,6	35,6 à 44,5
Méthanisation	0,11	0,27	0,34 à 0,41
Hydro-électricité	25,3	25,7	26,4 à 26,7
Total	47	74	102 à 113

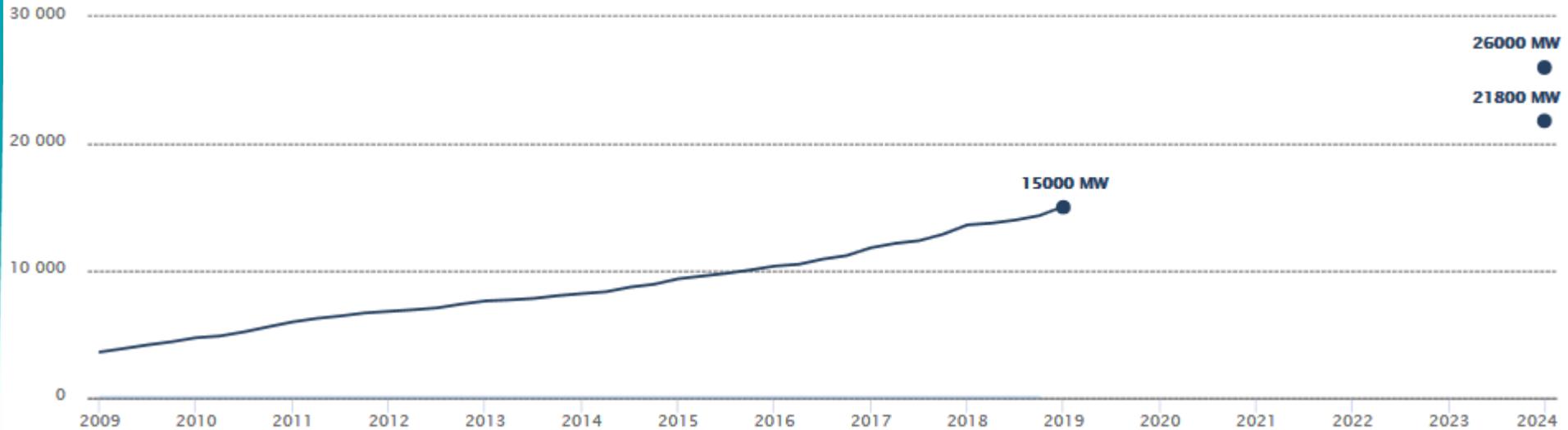


→ Doublement de la capacité installée en 2028 par rapport à 2017 : 102 à 113 GW en 2028
→ Les capacités installées augmentées de 50% d'ici 2023 ;

Eolien terrestre : état des lieux

Évolution du parc éolien

Puissance en MW

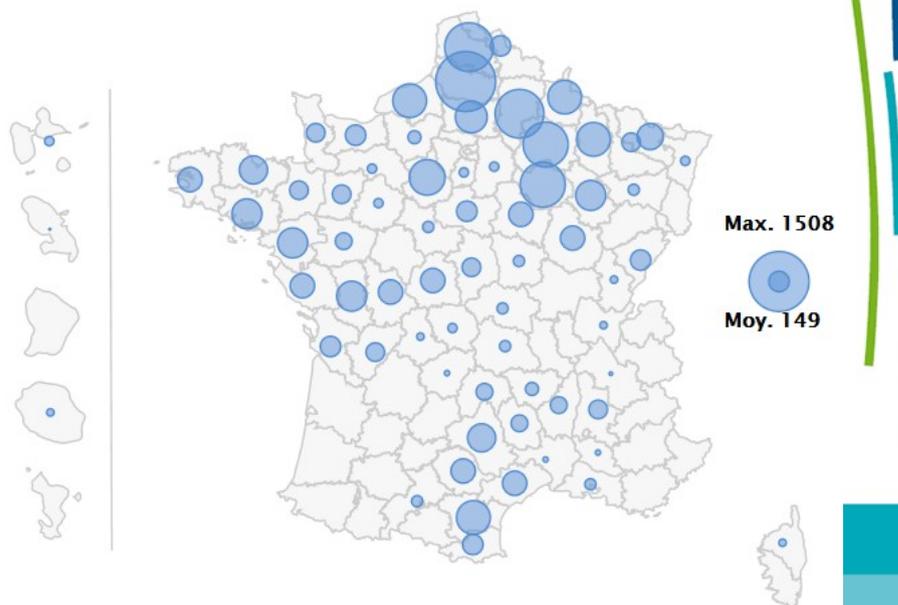


Champ : métropole et DOM

Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

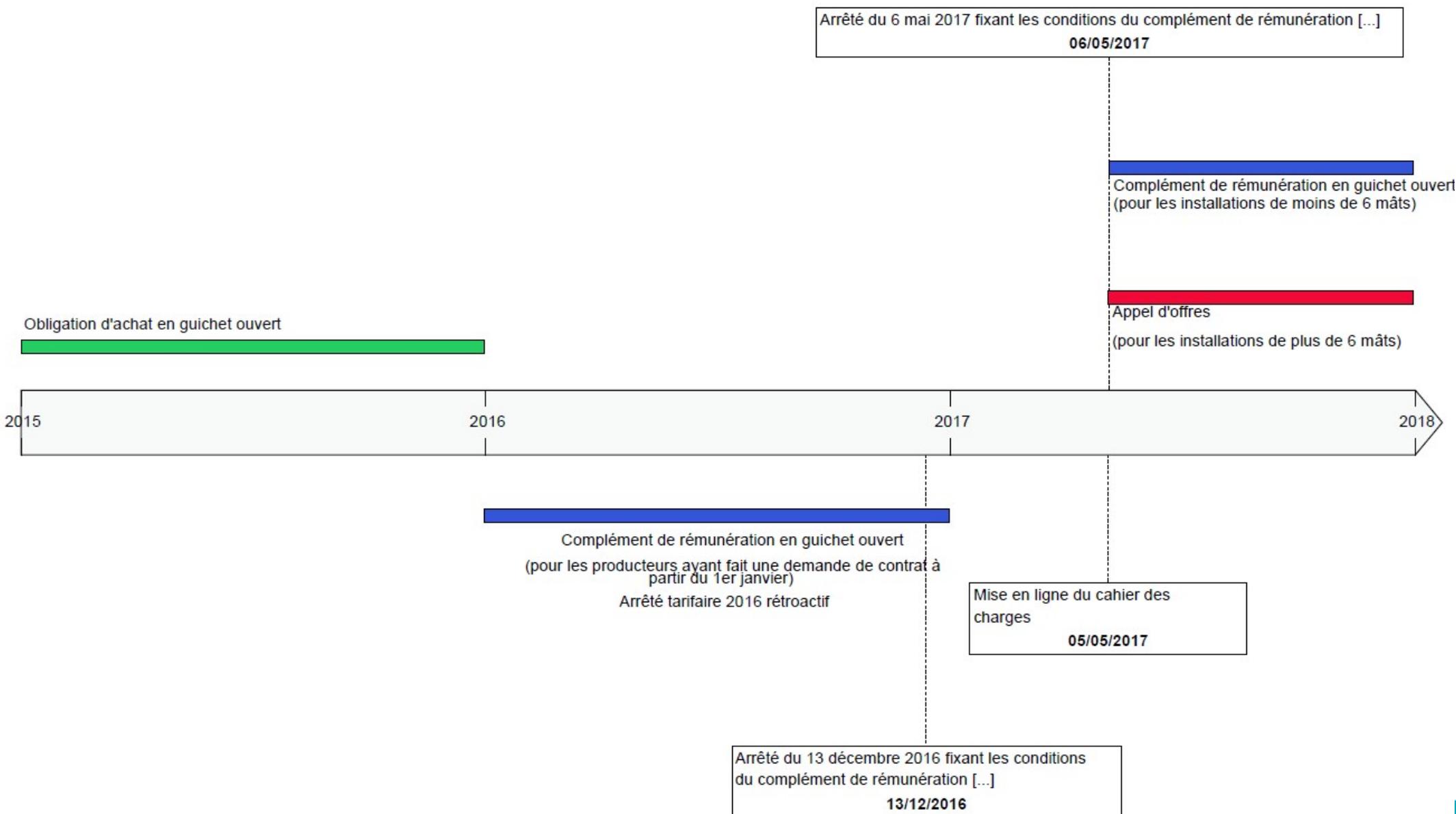
15,08 GW raccordés au 31/12/2019 (+1474MW)
1808 installations (+150)

Puissance éolienne totale raccordée par département au 31 décembre 2018
en MW



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Evolution du cadre de soutien à l'éolien



Deux dispositifs complémentaires :

Guichet ouvert (conditions cumulées)	Appel d'offres (cas ne satisfaisant pas les critères du guichet ouvert)
6 éoliennes maximum	7 éoliennes ou plus
Punitaire < 3MW	Installations < 7 éoliennes dont <u>au moins une</u> Punitaire > 3MW
Respect de la distance entre installation fixée dans l'arrêté	Installations < 7 éoliennes ne respectant pas la règle de distance entre installations
Autorisation environnementale requise pour la demande	Autorisation environnementale requise pour la candidature

Question d'actualité :

- Généralisation de l'appel d'offres ?
(évolution du guichet ouvert)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Appel d'offres

Période	Projets déposés (MW)	Projets lauréats (MW)	Prix moyen (€/MWh)
1*	904	508	65,4
2	231	118	68,7
3*	En cours d'analyse par la CRE	(500 attendus)	-
4	-	(500 attendus)	-
5	-	(630 attendus)	-
6	-	(752 attendus)	-

* période 1 et 3 : candidature possible pour des projets non autorisés mais justifiant d'un arrêté de mise à enquête publique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Évolutions en cours d'étude pour les prochaines périodes :

- Possibilité de démarrage des contrats « par tranche » (PDL par PDL)
- Création d'un mécanisme de sélection ad hoc en cas de sous-souscription
- Intégration au cahier des charges de certaines réponses faites dans le cadre des questions-réponses

Appels d'offres à partir de juin 2020 :

- Dialogue débuté avec la Commission sur la base du cahier des charges actuels
- Étude de critères de financement participatifs plus «linéaires »
- Volumes de 2GW/an affichés dans la PPE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

